

les historiens sont d'accord pour raconter « les soulèvements des principaux du royaume de Bourgogne qui, peu après sa réunion au saint Empire Romain, se rendirent indépendants dans leurs comtés » ; indépendance subordonnée toutefois au lien féodal qui ne fut pas immédiatement brisé, ou demeura sous la mouvance plus ou moins contestée de l'empereur ; si l'on exerçait des droits régaliens c'était de son agrément et par son investiture ; les États du royaume continuèrent à fonctionner, et à chaque changement de règne le nouveau monarque exigeait l'hommage.

Les choses se continuèrent ainsi pendant deux siècles, puis survinrent l'excommunication de Frédéric II et le concile de Lyon (1245), qui portèrent le dernier coup à l'autorité de l'empereur dans cette ville et les pays environnants. Le fantôme de la suzeraineté allemande s'évanouit, partout la dissolution devint complète. Vainement la chancellerie impériale maintient dans ses protocoles le titre de roi d'Arles, il n'y a plus alors ni royaume, ni état, ni vassaux ; ce sont de\* fractionnements sans nombre, des princes qui s'arrondissent, s'isolent et s'arrogent un pouvoir absolu, arraché par les uns à la faiblesse des empereurs, obtenu par les autres à la faveur de l'oubli où on les laissait, et d'usurpations que le temps avait lentement consacrées.

Tels furent l'origine et l'établissement des droits de la maison de Savoie, des comtes de Provence, des dauphins de Viennois, des archevêques et chanoines princes temporels de Lyon, des évêques de Belley, de plusieurs cantons suisses, et enfin des sires de Villars et de Baugé, anciens possesseurs de la plus grande partie de la contrée dont les arrondissements de Trévoux et de Bourg sont aujourd'hui formés.

Dans la langue latine du moyen âge, la partie septentrionale de cette contrée portait le nom de « Brixia, Saltus Brixius » ; la partie méridionale celle de « Dumbæ, marchia Dumbarum (1) » noms qui

(1) Coutumes de Dombes, pièces justif. des mém.d'Aubret, publiées par M. Guigue, p. 302.